Conditions générales des opérations promotionnelles

Version du 19/11/2026

Coinhouse, société par actions simplifiée au capital de 210.000€, ayant pour numéro d'identification 815 254 545 RCS Paris, dont le siège social est situé 14, avenue de l'Opéra, 75001 Paris (la "**Société**"), propose à ses Clients des opérations promotionnelles leur permettant de découvrir les services qu'elle propose (ci-après la ou les "**Offre(s)**")

Les conditions particulières de chaque Offre sont détaillées ci-dessous et/ou sur le site internet de la Société www.coinhouse.com.

Sauf mention contraire dans les conditions particulières, chaque Offre est personnelle, non échangeable et non-transférable. Les Clients ne peuvent bénéficier d'une Offre qu'une seule fois.

Pour participer et bénéficier d'une Offre, le Client doit disposer obligatoirement d'un Compte Client Validé (compte ayant fait l'objet d'une vérification et n'étant pas suspendu, bloqué ou clôturé, conformément aux conditions générales d'utilisation de la Société). Dans l'hypothèse où le Compte du Client serait suspendu, bloqué ou clôturé avant le versement des dotations prévues par chaque Offre, la Dotation ne pourra être attribuée au Client.

La Société se réserve le droit de modifier les conditions des Offres et/ou substituer une Offre à une autre, à tout moment. Toutefois, la Société ne pourra modifier les modalités d'une Offre dès lors que le Client a rempli les conditions permettant d'en bénéficier.

Tout abus ou détournement des présentes conditions par le Client participant sera considéré comme un cas de fraude et la Société prendra les mesures qu'elle juge appropriées telles que par exemple la clôture du Compte concerné ou l'annulation de l'Offre.

Les mots commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné aux présentes ou à défaut dans les conditions générales d'utilisation de la Société.

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'Offre sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

1. Offre Dépôt MiCA

Période de validité de l'Offre

L'Offre est proposée à compter du 30 octobre et jusqu'au 30 novembre 2026.

La Société se réserve la possibilité de prolonger cette période.

L'Offre est réservée aux Clients répondant aux conditions d'éligibilité décrites ci-après.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'Offre, le Client doit :

- être une personne physique ou morale titulaire d'un Compte Client Validé entre le 30 octobre et le 30 novembre 2026 inclus (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) ;
- réaliser dans un délai maximum de sept (7) jours suivant la validation de son Compte, un ou plusieurs transferts de Crypto-actifs depuis un portefeuille externe vers le portefeuille détenu chez la Société, d'un montant minimum cumulé de 2500 euros (voir modalités de calcul ci-dessous). Seuls les Dépôts réalisés au cours de ce délai de sept (7) jours seront pris en compte pour déterminer l'éligibilité du Client et le montant de sa dotation. Tout Dépôt effectué après l'expiration de ce délai sera exclu du calcul ;
- ne pas avoir déjà bénéficié de l'Offre ;
- effectuer ses Dépôts uniquement via la webapp ou l'application de la Société, à l'exclusion du site app.tilvest.coinhouse.com.

La valeur du Dépôt correspond à la contrevaleur en euros des Crypto-actifs déposés sur le Compte Crypto, déterminée selon les Prix applicables par la Société au jour de la validation du Dépôt par la Société.

Les dépôts en monnaie ayant cours légal (EUR) ne sont pas pris en compte pour apprécier l'éligibilité à l'Offre ni pour le calcul du montant de la dotation.

Le « Dépôt net » correspond à la différence, exprimée en équivalent euro (EUR), entre le montant cumulé des Dépôts de Crypto-actifs réalisés par le Client au cours du délai de sept (7) jours suivant la validation de son Compte et le montant des Retraits effectués pendant cette même période. Le Dépôt net est calculé à l'issue de ce délai de sept (7) jours et permet de déterminer l'éligibilité du Client à l'Offre ainsi que le montant de la dotation applicable.

La Société se réserve le droit de refuser un Dépôt, conformément aux dispositions de ses conditions générales d'utilisation en vigueur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Montant et versement de la dotation

Le Client répondant aux conditions ci-dessus est éligible à recevoir une dotation sous forme de carte(s) cadeau(x) dématérialisée(s), versée selon les modalités suivantes :

Montant du Dépôt net (équiv. EUR)	**Montant de la carte cadeau**	**Versement**
Entre 2500 € et 10 000 €	50 €	5 cartes cadeaux de 10€ - Envoi échelonné du 2e mois au 6e mois suivant le Dépôt
Entre 10 001 € et 25 000 €	100 €	10 cartes cadeaux de 10€ - Envoi échelonné du 2e mois au 11e mois suivant le Dépôt
Entre 25 001 € et 50 000 €	250 €	10 cartes cadeaux de 25€ - Envoi échelonné du 2e mois au 11e mois suivant le Dépôt
Entre 50 001 € et 100 000 €	500 €	10 cartes cadeaux de 50€ - Envoi échelonné du 2e mois au 11e mois suivant le Dépôt
Entre 100 001 € et 200 000 €	1000 €	10 cartes cadeaux de 100€ - Envoi échelonné du 2e mois au 11e mois suivant le Dépôt
Entre 200 001 € et 500 000 €	2 000 €	10 cartes cadeaux de 200€ - Envoi échelonné du 2e mois au 11e mois suivant le Dépôt
Entre 500 001 € et 1 000 000 €	5 000 €	10 cartes cadeaux de 500€ - Envoi échelonné du 2e mois au 11e mois suivant le Dépôt
Supérieur à 1 000 001 €	10 000 €	10 cartes cadeaux de 1 000€ - Envoi échelonné du 2e mois au 11e mois suivant le Dépôt

La ou les carte(s) cadeau(x) sont envoyées dans les délais indiqués ci-dessus à l'adresse e-mail renseignée par le Client lors de la création de son Compte.

L'éligibilité à la dotation et l'envoi des cartes cadeaux sont subordonnés à la détention effective des Crypto-actifs ayant fait l'objet du Dépôt, dans le Compte Crypto du Client. Ainsi, en cas de Retrait, soit le transfert sortant des Crypto-actifs vers un portefeuille externe ou de Vente, le Client perd son éligibilité à l'attribution des cartes cadeaux restantes. Les cartes cadeaux réceptionnées avant le Retrait restent acquises au Client, sous réserve du délai d'expiration prévu ci-dessous.

En cas de clôture, suspension ou blocage du Compte Client avant l'envoi d'une carte cadeau, celle-ci ne sera pas attribuée et aucune compensation ou remboursement ne pourra être réclamé.

Utilisation de la dotation

Le Client ayant un Compte Validé, non bloqué et non suspendu, peut utiliser la carte cadeau dès sa réception, dans les conditions suivantes :

- La carte cadeau ne peut être utilisée que sur la webapp et l'application de la Société, à l'exclusion du site app.tilvest.coinhouse.com, pour procéder à un achat équivalent au montant de la dotation dans le Crypto-actif de son choix (parmi ceux disponibles sur la plateforme au moment de l'utilisation);
- La carte cadeau n'est utilisable qu'en une seule fois;
- La carte cadeau doit être utilisée dans un délai d'un (1) an suivant sa date d'envoi, délai à l'issue duquel elle devient indisponible.

La carte cadeau n'est ni échangeable, ni transférable, ni remboursable.

Si le Compte du Client est clôturé, bloqué ou suspendu, le Client sera dans l'incapacité d'utiliser la carte cadeau et aucune compensation ou remboursement ne pourra être réclamé.

2. Offre premier achat "Bonus de bienvenue"

Période de validité de l'Offre

L'Offre est proposée à compter du 01 Janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026.
Elle est réservée aux Clients dont le Compte est créé et validé pendant la période de validité de l'Offre.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'Offre, le Client doit :

- être une personne physique titulaire d'un Compte Client Validé (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) ;
- réaliser un premier achat d'un Crypto-actif (hors simple dépôt en euros) depuis son Compte, d'un montant minimum de 20€ frais inclus, dans un délai maximum de 7 jours suivant validation de son Compte ;
- ne pas avoir déjà bénéficié de l'Offre.

Montant et versement de la dotation

Le Client remplissant les conditions d'éligibilité recevra un bonus en crypto-actif, dont le montant est déterminé de façon aléatoire, selon la répartition suivante :

- 90% de chance de recevoir l'équivalent de 5€ en crypto ;
- 6% de chance de recevoir l'équivalent de 10€ en crypto ;
- 3% de chance de recevoir l'équivalent de 50€ en crypto ;
- 1% de chance de recevoir l'équivalent de 100€ en crypto.

Pour découvrir le bonus, le Client devra suivre les étapes sur son terminal à la suite de la validation de son premier achat. Le bonus est ensuite versé automatiquement sur le Compte Crypto du Client.

Le Client dispose d'un délai d'un (1) mois suivant la validation de son achat pour activer son bonus. Passé ce délai, le bonus ne sera plus disponible.

Le bonus activé sera crédité dans le même crypto-actif que celui acheté lors du premier achat.

Le montant du bonus versé en équivalent crypto est déterminé au moment du versement, sur la base du cours de marché en vigueur.

Le versement du bonus peut prendre jusqu'à cinq (5) jours ouvrés.

Un seul bonus est attribué par Client.

Utilisation de la dotation

Le bonus versé est disponible immédiatement sur le Portefeuille du Client.

Le bonus n'est ni échangeable, ni transférable, ni remboursable.

En cas de clôture, suspension ou blocage du Compte du Client avant le versement du bonus, celui-ci ne sera pas attribué et aucune compensation ne pourra être réclamée.

3. **Offre Black Friday 2026 (*vendredi noir) « -50 % sur l'abonnement annuel Investisseur »**

Période de validité de l'Offre

L'Offre est proposée du 19 novembre 2026 à 19:00 au 1er décembre 2026 à 23:59 (heure de Paris) (la « Période de l'Offre »).

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

L'Offre est ouverte aux nouveaux Clients comme aux Clients existants. Pour en bénéficier, le Client doit :

- être une personne physique titulaire d'un Compte Client Validé, non suspendu et non bloqué (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) ;
- accepter les conditions générales de vente des Abonnements Payants de la Société (les « CGV ») ;
- et se trouver dans l'une des situations suivantes :
    - souscrire à l'Abonnement Payant « Investisseur » avec une période d'engagement d'un (1) an, la souscription étant validée pendant la Période de l'Offre ;
    - être titulaire de l'Abonnement Payant « Investisseur » avec une période d'engagement d'un (1) an dont le renouvellement automatique intervient pendant la Période de l'Offre ;

Les Clients titulaires d'un Abonnement Payant « Investisseur » en cours, avec une période d'engagement d'un (1) mois ou d'un (1) an, ne peuvent bénéficier de l'Offre qu'au titre du renouvellement de leur abonnement annuel intervenant pendant la Période de l'Offre. L'Offre ne permet ni de passer d'une période d'engagement d'un (1) mois à une période d'engagement d'un (1) an, ni de modifier un abonnement en cours avant son terme

Montant et durée de l'Offre

Le Client remplissant les conditions d'éligibilité bénéficie d'une réduction de 50 % sur les Frais d'Abonnement de la période d'engagement d'un (1) an souscrite ou renouvelée pendant la Période de l'Offre ou, pour le Client visé au dernier cas ci-dessus, de la période d'engagement d'un (1) an qui suit l'échéance de son abonnement en cours, soit **59,40 € TTC** au lieu de **118,80 € TTC** pour cette période.

Le prix de référence de 118,80 € TTC correspond aux Frais d'Abonnement annuels de l'Abonnement Payant « Investisseur » pratiqués par la Société, tels que détaillés dans la Grille Tarifaire.
La réduction s'applique uniquement à cette période d'engagement d'un (1) an. À son terme, l'Abonnement Payant « Investisseur » est renouvelé automatiquement pour une période d'un (1) an, aux Frais d'Abonnement en vigueur à la date du renouvellement tels que détaillés dans la Grille Tarifaire, sauf résiliation par le Client dans les conditions de l'article 5.2 des CGV.

4. **Offre Black Friday 2026 (*vendredi noir) « -50 % sur l'abonnement annuel Business Investisseur »**

Période de validité de l'Offre

L'Offre est proposée du 19 novembre 2026 à 19:00 au 1er décembre 2026 à 23:59 (heure de Paris) (la « Période de l'Offre »).

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

L'Offre est ouverte aux nouveaux Clients comme aux Clients existants. Pour en bénéficier, le Client doit :

- être une personne morale titulaire d'un Compte Client Validé, non suspendu et non bloqué (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) ;
- accepter les conditions générales de vente des Abonnements Payants de la Société (les « CGV ») ;
- et se trouver dans l'une des situations suivantes :
    - souscrire à l'Abonnement Payant « Business Investisseur » avec une période d'engagement d'un (1) an, la souscription étant validée pendant la Période de l'Offre ;
    - être titulaire de l'Abonnement Payant « Business Investisseur » avec une période d'engagement d'un (1) an dont le renouvellement automatique intervient pendant la Période de l'Offre ;

Les Clients titulaires d'un Abonnement Payant « Business Investisseur » en cours, avec une période d'engagement d'un (1) mois ou d'un (1) an, ne peuvent bénéficier de l'Offre qu'au titre du renouvellement de leur abonnement annuel intervenant pendant la Période de l'Offre. L'Offre ne permet ni de passer d'une période d'engagement d'un (1) mois à une période d'engagement d'un (1) an, ni de modifier un abonnement en cours avant son terme.

Montant et durée de l'Offre

Le Client remplissant les conditions d'éligibilité bénéficie d'une réduction de 50 % sur les Frais d'Abonnement de la période d'engagement d'un (1) an souscrite ou renouvelée pendant la Période de l'Offre ou, pour le Client visé au dernier cas ci-dessus, de la période d'engagement d'un (1) an qui suit l'échéance de son abonnement en cours, soit **115,20 € TTC** au lieu de **230,40 € TTC** pour cette période.
Le prix de référence de 230,40 € TTC correspond aux Frais d'Abonnement annuels de l'Abonnement Payant « Business Investisseur » pratiqués par la Société, tels que détaillés dans la Grille Tarifaire.
La réduction s'applique uniquement à cette période d'engagement d'un (1) an. À son terme, l'Abonnement Payant « Business Investisseur » est renouvelé automatiquement pour une période d'un (1) an, aux Frais d'Abonnement en vigueur à la date du renouvellement tels que détaillés dans la Grille Tarifaire, sauf résiliation par le Client dans les conditions de l'article 5.2 des CGV.

5. **Offre Black Friday 2026 (*vendredi noir) « -20 % sur l'abonnement annuel Gestion Privée »**

Période de validité de l'Offre

L'Offre est proposée du 19 novembre 2026 à 19:00 au 1er décembre 2026 à 23:59 (heure de Paris) (la « Période de l'Offre »).

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

L'Offre est ouverte aux nouveaux Clients comme aux Clients existants. Pour en bénéficier, le Client doit :

- être une personne physique titulaire d'un Compte Client Validé, non suspendu et non bloqué (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) ;
- accepter les conditions générales de vente des Abonnements Payants de la Société (les « CGV ») ;
- et se trouver dans l'une des situations suivantes :
    - souscrire à l'Abonnement Payant « Gestion Privée » avec une période d'engagement d'un (1) an, la souscription étant validée pendant la Période de l'Offre ;
    - être titulaire de l'Abonnement Payant « Gestion Privée » avec une période d'engagement d'un (1) an dont le renouvellement automatique intervient pendant la Période de l'Offre ;

Le Client titulaire d'un Abonnement Payant « Investisseur » en cours peut souscrire à l'Abonnement Payant « Gestion Privée » pendant la Période de l'Offre, lors d'un rendez-vous avec un membre de l'équipe commerciale de la Société.

Son Abonnement Payant « Investisseur » se poursuit jusqu'à son terme et les Frais d'Abonnement « Investisseur » correspondant à la période restant à courir sont déduits, au prorata temporis, des Frais d'Abonnement « Gestion Privée » dus au titre de la première période d'engagement.

Montant et durée de l'Offre

Le Client remplissant les conditions d'éligibilité bénéficie d'une réduction de 20 % sur les Frais d'Abonnement de la période d'engagement d'un (1) an souscrite ou renouvelée pendant la Période de l'Offre ou, pour le Client visé au dernier cas ci-dessus, de la période d'engagement d'un (1) an qui suit l'échéance de son abonnement en cours, soit **638,40 € TTC** au lieu de **798,00 € TTC** pour cette période.
Le prix de référence de 798,00 € TTC correspond aux Frais d'Abonnement annuels de l'Abonnement Payant « Gestion Privée » pratiqués par la Société, tels que détaillés dans la Grille Tarifaire.
La réduction s'applique uniquement à cette période d'engagement d'un (1) an. À son terme, l'Abonnement Payant « Gestion Privée » est renouvelé automatiquement pour une période d'un (1) an, aux Frais d'Abonnement en vigueur à la date du renouvellement tels que détaillés dans la Grille Tarifaire, sauf résiliation par le Client dans les conditions de l'article 5.2 des CGV.

6. Offre Black Friday 2026 (*vendredi noir) "Staking Flexible ETH boosté à 2,5 %"

Période de validité de l'Offre

L'Offre est valable du jeudi 26 novembre 2026 à 12:00 au jeudi 10 décembre 2026 à 12:00 (heure de Paris) (la "Période de l'Offre").

Elle s'applique à l'ensemble des Clients éligibles, qu'ils soient ou non titulaires d'un Abonnement Payant.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'Offre, le Client doit :

- être titulaire d'un Compte Client Validé, non suspendu et non bloqué (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) ;
- détenir des ETH en Staking Flexible pendant tout ou partie de la Période de l'Offre, que la position de Staking Flexible ait été ouverte avant ou pendant la Période de l'Offre, conformément aux conditions générales applicables au service de Staking de la Société (les "CG Staking").

Aucune démarche particulière n'est requise : l'Offre s'applique automatiquement aux positions éligibles.

Contenu de l'Offre

Pendant la Période de l'Offre, le taux de Récompense annualisé appliqué aux ETH en Staking Flexible est fixé à 2,5 %, au lieu du taux en vigueur pour cette option de Staking.

Ce taux est identique pour tous les Clients éligibles, qu'ils soient ou non titulaires d'un Abonnement Payant. Il se substitue, pendant la Période de l'Offre, à tout autre taux applicable aux ETH en Staking Flexible, y compris aux taux préférentiels prévus par les conditions générales de vente des Abonnements Payants.

La Récompense est calculée, comptabilisée et versée selon les modalités prévues à l'article 4 des CG Staking, au prorata de la durée de détention et des quantités d'ETH "stakées" en Staking Flexible pendant la Période de l'Offre. Seule la fraction de la Récompense afférente à la Période de l'Offre bénéficie du taux de 2,5 %.

Fin de l'Offre

À l'issue de la Période de l'Offre, le taux de Récompense en vigueur pour le Staking Flexible ETH, y compris, le cas échéant, le taux préférentiel prévu par l'Abonnement Payant du Client, s'applique de nouveau automatiquement, sans démarche du Client. Le Client peut consulter ce taux à tout moment sur son Compte Client.

Dispositions particulières

Par dérogation aux dispositions générales des présentes, l'Offre bénéficie à chaque Client éligible pendant toute la Période de l'Offre, quel que soit le nombre ou le montant de ses positions de Staking Flexible ETH, et elle est cumulable avec l'Offre Black Friday 2026 " -50 % sur l'abonnement Investisseur annuel". Elle n'est pas cumulable avec une autre Offre portant sur le Staking.

Les CG Staking demeurent applicables, notamment en ce qui concerne le seuil minimal de Récompense, la Période de Blocage, le Slashing et les risques associés au service de Staking. Aucune Récompense n'est due dans les cas où les CG Staking en excluent le versement.

L’Offre porte uniquement sur le taux de Récompense. Elle ne constitue ni une garantie de la valeur des ETH “stakés”, qui peut baisser, ni un conseil en crypto-actifs. Le Client est invité à prendre connaissance des risques associés au Staking avant toute Instruction.